

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

CLOTURE DE L'APPEL A CANDIDATURE

02 juillet 2021 à 15h00

AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A CANDIDATURE

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte
Centre Kinga – bâtiment B
Route nationale 1 - Kaweni
97600 Mamoudzou

SERVICE EN CHARGE DU SUIVI DE L'APPEL A CANDIDATURES

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
Service Soins de proximité et animation territoriale

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à manifestation d'intérêt porte sur la mise en place d'un appui au développement de l'exercice coordonné des professionnels de santé à travers les Equipes de soins Primaires à Mayotte.

CAHIER DES CHARGES

Il est téléchargeable sur le site de l'Agence régionale de Santé de Mayotte (<https://www.mayotte.ars.sante.fr/>) et annexé au présent avis (ANNEXE 1).



DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature comprendra :

- un courrier de candidature,
- pour les associations : le récépissé de déclaration de l'association à la préfecture et les statuts signés, pour les organismes ou sociétés, l'extrait KBIS.
- La fiche projet dûment renseigné
- Les derniers comptes approuvés de l'association ou de la société



Les modalités de dépôt des dossiers de candidatures :

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un exemplaire du dossier de candidature complet par lettre recommandée avec avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'attester de la date de leur réception.

- **Envoi par voie postale** à l'adresse suivante.

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte
Centre Kinga – bâtiment B
Route nationale 1 - Kaweni
97600 Mamoudzou

- **Dépôt sur place,**

Le dossier de candidature sera constitué d'un exemplaire papier. Il pourra être déposé contre récépissé à la même adresse au bureau du secrétariat de la direction de l'offre de soins et de l'autonomie, les jours ouvrés, de 8h à 12h puis de 13h à 16h, 15h le vendredi.

La date limite de réception ou dépôt des dossiers est fixé au **vendredi 02 juillet 2021 avant 15 heures.**

Fait à Mamoudzou, le 24 mai 2021


Dominique VOYNET
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte